

**AVIS SUR LA STRATEGIE REGIONALE
EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR LES RENTREES 2011 ET SUIVANTES**

Rapporteur : Alain ROULLEE

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur la stratégie régionale en matière de formation professionnelle pour les rentrées 2011 et suivantes.

Cette stratégie est élaborée dans le cadre de la loi pour l'orientation et la formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009, qui remplace le précédent Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) par un Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations (CPRDF).

Le Conseil régional choisit d'appréhender de manière globale l'ensemble du système de formation professionnelle initiale, comme il le fait pour la conduite des travaux d'élaboration du CPRDF. Le CESER rejoint cette approche et insiste sur la nécessaire articulation des différents dispositifs de formation, qu'ils soient gérés par la collectivité territoriale ou l'Education Nationale.

Le rapport qui nous est soumis rappelle d'abord les priorités régionales en matière de formation professionnelle. Conformément à la loi, il présente ensuite les décisions du Conseil régional sur l'évolution de la carte régionale de l'apprentissage ainsi que son avis sur les propositions du Rectorat et de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), seuls décisionnaires en matière d'ouverture et de fermeture des formations professionnelles sous statut scolaire.

Sur les priorités régionales en matière de formation professionnelle initiale :

- La Région affiche comme **première priorité** sa volonté de **faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte le développement des territoires et des filières, ainsi que la complémentarité entre les différentes voies de formation**. Le CESER rejoint ces préoccupations, mais souhaite attirer l'attention sur les risques d'une trop grande adéquation entre les formations et l'emploi local : en matière de formation initiale, l'ORFE a de nouveau rappelé lors du forum thématique sur la Formation qui s'est déroulé le 23 novembre dernier, l'intérêt pour les futurs salariés **d'acquérir des savoirs et des savoir-faire transférables** d'un secteur professionnel à un autre, afin de s'adapter plus facilement à l'évolution des activités.
- La **deuxième priorité** affichée concerne la **lutte contre le décrochage**, qui doit être poursuivie et amplifiée en direction des jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Outre un accompagnement sur mesure, ces jeunes doivent également pouvoir bénéficier d'une offre de formation de proximité.
- Enfin, le **dynamisme et l'attractivité de l'enseignement supérieur** sont identifiés comme la **troisième priorité**. La Région confirme ainsi sa volonté, d'une part de définir une offre complète de formation professionnelle aux jeunes, et d'autre part de poursuivre l'élévation de leurs niveaux de formation. A cet égard, la construction d'un schéma partenarial de développement de l'enseignement supérieur définissant une carte régionale de l'offre de formation supérieure en prenant en compte l'ensemble des formations représente un enjeu pour le développement et l'adaptation de l'économie régionale et doit être engagée sans tarder.

Les travaux menés dans le cadre du SRADDT et du CPRDF approfondiront les objectifs affichés dans ce rapport ainsi que les réponses qui pourront être apportées.

Le CESER s'impliquera dans ces réflexions et fournira une contribution relative à l'offre de formation supérieure dans les territoires.

La construction de ce schéma régional de l'enseignement supérieur devrait en outre être facilitée avec la création récente du PRES « Centre Val de Loire ».

Sur la carte régionale de l'apprentissage pour la rentrée 2011 :

La carte régionale de l'apprentissage 2011 a été élaborée dans un contexte particulier.

Celui-ci est marqué d'une part, par l'annonce du gouvernement de doubler les effectifs dans les cinq prochaines années, et d'autre part, par une **capacité limitée d'accueil des entreprises**, un recul de 3,15% des ressources de la taxe d'apprentissage, et de **fortes inquiétudes pesant sur le renouvellement des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM)**, mis en place depuis 2005 et représentant 12 millions d'Euros pour la région Centre.

Dans ces conditions, la Région a choisi de **porter ses efforts sur la qualité des dispositifs** d'apprentissage. Elle s'inscrit par ailleurs dans une logique de complémentarité et de cohérence globale de l'offre de formation sur le territoire régional.

La carte régionale de l'apprentissage 2011 propose donc, **à moyens constants, 23 ouvertures de nouvelles formations, pour 4 fermetures et 7 transferts ou régularisations**, soit moins que les années précédentes.

Elle prévoit une élévation du niveau de formation des apprentis, en ouvrant notamment 9 sections au niveau Bac et 13 sections au niveau Bac +. Le CESER approuve cette poursuite du **développement de l'apprentissage dans le supérieur** qui correspond à une orientation majeure de la politique d'élévation des niveaux de formation. Il s'agit notamment de nouvelles spécialités telle que le « Management de la qualité et des projets », un master qui n'existe pas en France ou encore le master « Sciences, Technologie, Santé Mention Biologie Santé Alimentation Spécialité Qualité et Environnement en productions animales » également inexistant en France malgré de nombreuses offres d'emplois et de stages.

Pour 2011, l'ouverture de trois nouvelles formations de niveau 4 et 3, liées à la performance énergétique et au développement durable répond aux forts besoins de qualification dans le secteur du bâtiment. Elle est cohérente avec la mise en place du Pôle d'Efficacité Énergétique. C'est le cas à titre d'exemple de la formation incontournable au vu des nouvelles normes et de la demande des entreprises du diplôme de Technicien en énergies renouvelables, une mention complémentaire de niveau 4.

L'offre de formation de niveau 5 qui permet de répondre quantitativement aux demandes des jeunes et à certaines entreprises est globalement maintenue. Elle n'est affectée que par une fermeture et une ouverture. La fermeture par manque d'effectifs concerne une formation intitulée « Finition façonnage du produit imprimé ». L'ouverture porte sur un CAP en « maintenance des matériels -option matériels de travaux publics ». Cette formation de niveau 5, complète la filière Maintenance de l'établissement et répond aux besoins des entreprises.

Enfin, un grand nombre d'ouvertures s'inscrit dans une **logique de filière** permettant ainsi aux apprentis qui le souhaitent une poursuite d'étude cohérente et une élévation progressive du niveau de formation. Cela concerne particulièrement les formations de niveau 4, BP en peinture bâtiment, technicien d'accueil touristique ou encore un Bac pro au CFA académique du lycée Dolto. Par ailleurs plusieurs BTS augmentent la capacité d'accueil des titulaires du Bac Pro. Il s'agit notamment des BTS Négociation Relation Client, Etude et réalisation d'Outillage de mise en forme des matériaux, Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire, Service et Prestations des secteurs Sanitaire et social ou encore Technico Commercial-animaux d'élevage et de compagnie.

Pour terminer, le CESER prend acte que, au vu des contraintes budgétaires, l'ouverture des nouvelles formations s'inscrit à moyens constants.

Il appelle de ses vœux le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens dont les fonds participent au respect des engagements de la qualité des formations dispensées par la voie de l'apprentissage. Outre le financement de certains investissements, il s'agit notamment des mesures d'accompagnement, de soutien, de médiation et de suivi des apprentis en entreprise qui réduisent de façon significative les ruptures de contrat. Ces fonds participent également au financement des actions de **formation continue des formateurs**. Les évolutions constantes des métiers et la réalité des besoins des entreprises **exigent une actualisation constante** des compétences et des connaissances des formateurs.

Sur les orientations relatives aux ouvertures et fermetures de formations professionnelles sous statut scolaire à la rentrée 2011 :

Pour la 2^{ème} année, le Conseil régional expose son avis sur la carte des formations professionnelles sous statut scolaire en amont des décisions finalisées par les autorités compétentes en la matière, à savoir le Rectorat et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Le CESER approuve ce choix stratégique du Président du Conseil régional.

La rentrée 2011 sera marquée par plusieurs évolutions majeures :

Dans le **domaine sanitaire et social**, la rénovation de la filière va se traduire comme pour l'ensemble de la formation professionnelle en 2009, par la suppression du cursus BEP et Baccalauréat en deux ans. Le CESER note que cette réforme soulève de multiples interrogations : les référentiels des deux baccalauréats professionnels qui seront mis en place ne sont pas connus et l'Education Nationale ne semble pas tenir compte des alertes de la profession. Celle-ci s'est prononcée contre la réforme en Commission Professionnelle Consultative, et déclare ne pas envisager le recrutement de diplômés de niveau 4. Les besoins se situeraient au niveau 5 ou au niveau 3 et plus.

La **réforme de la filière technologique industrielle** qui renforce la lisibilité de ces formations pose également question : le renforcement de l'enseignement général dans les séries technologiques vise à permettre une poursuite plus aisée des parcours des élèves dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les conséquences des réformes et des décisions d'ouverture de filières impliquent des investissements qui sont à la charge de la Région : de ce point de vue, la coordination avec le Rectorat doit être renforcée, notamment dans cette période où le budget du Conseil régional est chaque année de plus en plus contraint. Cette réforme va en outre modifier les besoins en personnel enseignant, voire engendrer la suppression de plusieurs postes. Le CESER demande que ces salariés bénéficient d'une reconversion en relation avec leurs compétences.

La poursuite de la réforme du Baccalauréat professionnel dans **l'enseignement agricole** entraîne des modifications substantielles de l'offre de formation : les BEPA sont remplacés progressivement par l'ouverture de classes de seconde professionnelle. Le CAPA « services en milieu rural » sera cependant rénové et maintenu pour maintenir une offre de formation de niveau 5.

L'analyse des ouvertures et fermetures des formations à la rentrée 2011 appelle plusieurs commentaires.

D'une part, concernant les **formations post-bac**, le CESER s'étonne de la stagnation du nombre de places en BTS : 2 BTS offrant 80 places sont ouverts mais 5 fermetures diminuent la capacité d'accueil de 74 places. Or, 270 jeunes terminent leur Baccalauréat professionnel en 3 ans à la rentrée 2011. Le Rectorat qui veut renforcer les effectifs de la filière technologique industrielle semble envisager que les jeunes investiront plutôt cette filière. Combien seront-ils à le faire réellement ? Où iront les autres ?

D'autre part, le CESER rappelle son attachement au maintien d'une offre suffisante de **formation de niveau 5** qui permet à de nombreux jeunes d'accéder à un premier diplôme. La fermeture de quatre CAP et plusieurs réductions de capacités ne vont pas dans ce sens. A cet égard, il prend acte de la demande du Président du Conseil régional au Recteur d'accélérer l'ouverture de quatre formations supplémentaires pour compléter l'offre de CAP ; il s'agit d'un CAP Agent d'entreposage et de messagerie au LP d'Alembert à Issoudun, un CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques au LP Beauregard à Château-Renault, un CAP petite enfance au LP Delataille à Loches et un CAP Réalisation en Chaudronnerie industrielle au LP Jean Lurçat à Fleury les Aubrais.

Le CESER rappelle en outre, comme il l'a exprimé l'an dernier, que la faiblesse des effectifs d'une section ne doit pas justifier à elle seule sa fermeture. La demande des jeunes et de leur famille, la taille et l'implantation territoriale des établissements doivent être prises en considération, notamment en territoire rural. Il attire l'attention des décideurs sur cet élément d'aménagement du territoire. Les ouvertures prévues au plan pluriannuel doivent être effectives rapidement.

Le CESER note par ailleurs l'affaiblissement du lycée Henri Brisson de Vierzon, qui voit 4 de ses sections menacées de fermeture ou mises sous surveillance.

Plus généralement, le CESER partage l'avis du Conseil régional en ce qui concerne les formations professionnelles sous statut scolaire, et en particulier les **préoccupations relatives à l'articulation des dispositifs de formation**, notamment par le développement de passerelles entre les différentes formations et l'accompagnement personnalisé.

Le **suivi attentif du parcours professionnel des jeunes** prévu à travers une étude de cohorte doit au plus vite éclairer les partenaires sur la pertinence de la rénovation de la formation professionnelle et l'évolution de l'offre de formation.

Dans un contexte difficile, notamment pour les jeunes, le CESER souhaite que la carte des ouvertures et des fermetures de formations professionnelles 2011 prenne en compte les priorités du Conseil régional. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un développement des territoires et des filières, de la lutte contre les décrochages ainsi que du renforcement du dynamisme et de l'attractivité de l'enseignement supérieur. Les formations générales, technologiques et professionnelles représentent des enjeux économiques, sociétaux, humains et territoriaux essentiels pour l'avenir de la région Centre.